

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 13 septembre 2002 portant désignation de
membres du conseil d'administration de la Haute Ecole de
la Communauté française de Liège-Verviers-Huy-
Gembloux**

A.Gt 23-02-2004

M.B. 02-04-2004

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'Enseignement supérieur en Hautes Ecoles, notamment l'article 66;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 juillet 1999 portant règlement de son fonctionnement, notamment l'article 10;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 22 juillet 1999 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté du 13 septembre 2002 portant désignation de membres du conseil d'administration de la Haute Ecole de la Communauté française de Liège-Verviers-Huy-Gembloux, les mots "Monsieur Pierre MORANDI" sont remplacés par les mots "Monsieur Laurent BOCK".

Article 2. - Le présent arrêté produit ses effets le 1^{er} mars 2004. Bruxelles, le 23 février 2004.

Pour le Gouvernement de la Communauté française,

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de Promotion sociale et de la Recherche scientifique,

Mme F. DUPUIS